

Lettre ouverte à l'Institut Pour la Justice suite à sa demande de soutien.

Madame Axelle Theillier, Monsieur Pierre-Marie Sève, Mesdames et Messieurs les membres de l'Institut Pour la Justice,

Vous trouverez ci-joint mon bulletin de soutien et le chèque de règlement pour la carte de membre que vous m'avez fait parvenir le 17 janvier 2024. Je n'ai fait aucune demande en ce sens mais votre combat mérite une certaine considération et je peux concevoir que l'état des choses justifie parfois des démarches que l'on pourrait en toute amitié qualifier d'agressives.

Je me permets à cette occasion d'attirer votre attention sur certaines réactions qu'ont provoqué ci et là votre lettre web intitulée Droit au port d'arme : cette nouvelle revendication qui inquiète les autorités, reçue le 07 décembre 2023. Vous pardonnera à votre tour, je l'espère, une réponse énergique apportée à une situation préoccupante. Votre posture sur le port d'arme est en effet très préoccupante.

Un rappel technique avant cela. Le port d'arme privé n'est absolument pas, comme vous le présumez, autorisé (ni « toléré », quelle est cette notion étrange ?) pour les chasseurs, tireurs sportifs et collectionneurs. Il est d'une part autorisé aux personnes justifiant un risque exceptionnel menaçant leur vie et ayant convaincu l'autorité administrative de le leur accorder (fait très rare), d'autre part relativement « toléré » pour ceux qui se moquent des lois et n'ont pour ainsi dire pas grand-chose à perdre. Vous confondez donc port d'arme (arme en état de servir immédiatement) et transport d'arme (arme déchargée + démontée ou sous clef). Une erreur de débutant sur le droit qui pourrait jeter le doute sur vos compétences juridiques si elle n'était pas corrigée et a fortiori évitée à l'avenir. Notez que je ne me permets donc pas de vous accuser sans preuve de faire cette confusion sciemment.

Je rapporte et commente ensuite ci-dessous certains de vos propos afin que vous m'éclairiez sur la philosophie sous-jacente :

« Certains, compte tenu de ce vide insupportable, aimeraient que les citoyens prennent le relais. » Mais de quel relais parlez-vous ? Pouvez-vous trouver un seul membre des forces de l'ordre qui vous garantira qu'avec tels ou tels moyens de police, un agent sera à coup sûr présent pour vous protéger au moment et là où cela est nécessaire ? C'est plutôt vous qui confiez par là à l'Etat une tâche pour laquelle il n'a jamais prétendu être en mesure de se substituer à vous. Or, le contrat stipulant cette « prise de relais » que le service après-vente vous demandera de lui présenter n'existe pas ou vous seuls l'avez signé. Vous l'avez inventé. Vous acceptez ainsi unilatéralement d'être sans défense et la vie que l'on vous ôtera ne vous sera pas remboursée. Quels que soient les bienfaits éventuels que les mesures que vous proposez apporteraient, vous n'éliminerez le crime et le vice ni de toute la surface du globe ni de tout le territoire national. Comme on le dit en milieu industriel : « vous êtes le premier acteur de votre sécurité ». Schématiquement, comme dans les cas d'atteintes injustifiées à la vie ou à l'intégrité physique, les secours et les magistrats n'arrivent qu'après les faits pour prendre ce fameux « relais ». Malheureusement, si vous êtes agressé, c'est a priori que la police n'est pas là. Nul besoin d'être un grand criminologue pour avancer cela sans trop de risques d'erreur. On peut préciser en conclusion qu'il n'y a nul besoin d'un « vide insupportable » pour prétendre être en droit de s'armer, ni de constater ou supposer pour cela une quelconque insécurité. Le droit aux moyens de se défendre ne dépend d'aucune circonstance, c'est un droit naturel et atemporel.

« Ils rêvent de pouvoir répondre avec des armes aux attaques dont la population est victime ». Je sais pertinemment que c'est au GIGN ou au RAID d'aller chercher les dangereux malfrats chez eux, avec des armes au demeurant. Mais quand ils viennent à vous ? Quand les attaques ont lieu malgré tout, avec quoi diable voulez-vous donc que les Français y répondent ? Un

téléphone, un rappel au droit, des roses ? Etes-vous bien ancrés dans la réalité quand vous déclarez qu'il faudrait d'abord que la France soit pacifiée « comme la Suisse ou la Finlande » avant d'avoir justement les moyens de contraindre l'adversaire à faire la paix ? Ne vous êtes-vous jamais dit suivant une certaine formule latine, que si ces pays étaient en paix, c'est en partie parce qu'ils étaient préparés à la guerre ? Savez-vous ce qu'il en aurait coûté au troisième Reich d'envahir la Suisse alors que l'Etat français lui ouvrait ses portes, interdisait le port d'arme à son peuple et lui demandait de cesser les combats ? Savez-vous ce que la guerre d'Hiver a coûté aux soviétiques face à des Finlandais acharnés ? Quel genre de pacifistes êtes-vous donc ?

« Si on laissait les uns et les autres s'armer, on retomberait dans un état de vendetta permanente, proche du chaos. » Une vendetta permanente, vraiment ? On « retomberait » car cela a déjà existé un jour en France ? Je récapitule au présent pour votre gouverne : les uns sont déjà armés en permanence et se fichent de la justice et des lois, les autres sont désarmés car ils respectent déjà les lois et craignent la justice. Imaginez-vous sincèrement que des citoyens intégrés (càd pour faire court, sans casier judiciaire) vont du jour au lendemain risquer 30 ans réclusion criminelle pour la simple raison qu'on leur a reconnu le droit de porter les moyens réels d'exercer si nécessaire leur droit à la légitime défense ? Les citoyens français que vous appelez à prendre leurs responsabilités en vous soutenant sont-ils des psychopathes ou des demeurés porteurs du « chaos » ? Je peine à vous suivre. Quelles qualités si particulières trouvez-vous chez un agent de police qui le rendent à ce point plus apte qu'un citoyen quelconque à se défendre en respectant le droit pénal ? Et pourquoi ne pas interdire la détention d'arme de catégorie B à domicile telle qu'elle existe actuellement si les citoyens lambda sont à ce point irrécupérables ? Ou le trottoir, la boulangerie et le cinéma sont-ils par excellence les lieux qui rendent fou ? Ou les armes rendent-elles folle toute personne qui n'est pas de la police par leur simple présence ? Je suis confus et curieux d'entendre comment vous articulez tout cela logiquement.

Vous évoquez ensuite Crépol comme si cela allait naturellement dans votre sens. Evoquer des innocents lavera-t-il vos propos coupables ? Pas si sûr. Sans arme efficaces dans les mains des adultes, Madame, Monsieur, c'est avec leurs corps que leurs fils et leurs filles arrêtent les coups de couteau. Le retour au maintien de l'ordre réglerait « 70% des problèmes de violence ». Tant mieux, et les 30% restants, à qui incombent-ils ? Etrangement, vous y répondez en fin de lettre sans peut-être en prendre la mesure.

« [Les] Français voudront régler le problème par eux-mêmes. » Je me permets ici de vous reprendre sur ce que vous n'avez pas énoncé explicitement. Défendre sa vie au moment d'une attaque n'est pas rendre la justice, c'est rétablir l'ordre. Encore une confusion sur le droit... bien maladroite de la part de militants pour la justice. Faire cesser une attaque par la dissuasion et si besoin par la force n'a rien à voir avec une décision de justice ou l'infliction d'une peine. Ceux qui se prennent pour des juges sans l'être pour autant auront toujours pour le coup affaire aux agents mentionnés plus haut ayant qualité pour les appréhender, puis aux véritables juges. Les Français détenteurs légaux d'armes à feu se tiennent déjà à carreau, je ne vous fais pas un dessin. Vous pensez donc bien que ceux parmi eux que l'on autoriserait à porter des armes sur la voie publique pour leur sécurité personnelle seraient pour le moins au courant de ce qu'ils encourraient en cas d'abus ! Je vous prierais donc de ne plus faire l'amalgame entre porter des armes pour se défendre et faire sa propre loi et sa propre justice, comme l'insinue votre formulation ambiguë de « régler le problème ». Laissez donc ce genre de répliques aux personnages des films de Tarantino et aux quelques insulaires que vous n'attellerez jamais avec votre appel au calme et votre alarmisme contrit.

« Armer les Français, est-ce la solution ? », demandiez-vous avant tout cela. Je vous pose la question autrement si jamais vous ne deviez finalement répondre qu'à celle-là : êtes-vous vraiment si satisfaits que les Français soient désarmés en toutes circonstances et êtes-vous prêts à le leur dire droit dans les yeux ou commencez-vous enfin à y voir quelque chose de contre-intuitif ?

Je termine par le titre lui-même sur le droit au port d'arme, cette « nouvelle revendication qui inquiète les autorités ». Outre le fait qu'il n'y a jamais rien eu de neuf à cette revendication, on est en droit de se demander à quelles autorités vous faites référence. Si certaines d'entre elles entendaient préserver jalousement ce qu'elles considèrent comme leur privilège, comme vous semblez le sous-entendre, vous n'ignorez sans doute pas que des parlementaires ont à de nombreuses reprises proposé avec sang-froid de légiférer dans un sens autrement plus libéral. Une loi votée vous autoriserait peut-être à accepter puis à penser enfin l'idée par vous-mêmes mais certains attendent justement de vous que vous soyez des pionniers. J'imagine que vous saisissez le problème. Vous ne devriez pas ignorer non plus qu'à l'écart de ces assemblées dont certains jugent parfois les réflexes douteux, des officiers supérieurs de gendarmerie ont abordé publiquement cette question avec rigueur et mesure, avec un pragmatisme qui n'a rien à envier au vôtre, et qu'ils en sont arrivés à des conclusions qui vous surprendraient sur la pertinence du port d'arme citoyen, vue comme partie intégrante de la défense nationale. A se demander, en définitive, si les autorités dont vous partagez les craintes ne seraient pas celles dont vous dénoncez l'incurie à longueur de temps ou si vous ne vous prévalez pas vous-mêmes librement de cette autorité pour rabrouer les Français. En attendant d'avoir le cœur allégé de ce doute affreux, il apparaîtrait que vous êtes plus inquiets des Français eux-mêmes que vous ne l'êtes pour leur sécurité. Inquiets de cette « auto-défense » à laquelle vous donnez souvent cette connotation brumeuse quasi mafieuse mais que le droit ne connaît pourtant que sous l'appellation très claire de légitime défense de soi-même et d'autrui.

Bilan de tout cela : vos courtes formules à l'emporte-pièce n'emportent décidément pas le respect. Interrogez-les un tant soit peu, elles s'effondrent sous le poids de tout ce qu'elles dissimulent. Derrière les décombres, on ne trouve ni la confiance, ni la résilience, ni surtout pas la liberté individuelle de penser et d'agir. On ne trouve pas la justice, on trouve un certain « ordre » qui en est bien éloigné.

Malgré ces graves maladresses, ces errements et ces questions qui restent en suspens, je garde en tête que vous défendez la sécurité et la justice. Dans cette optique, votre contribution devrait être double :

1 - défendre le port d'arme citoyen aux conditions proposées par l'ARPAC (Association pour le Rétablissement du Port d'Arme Citoyen) sur son site Internet officiel. NB : je n'ai aucun mandat pour représenter officiellement l'ARPAC et mes propos n'engagent que moi.

2 - solliciter, en plus de vos demandes actuelles, l'établissement de juridictions spécialisées dans le traitement des cas de légitime défense afin que l'on ne se retrouve plus avec des magistrats mal formés à cette question, livrés à eux-mêmes puis désignés à la vindicte d'un IPJ révolté paradoxalement que l'on ne puisse pas se défendre sans être inquiété.

L'IPJ a souvent tôt fait de déplorer les positions « grotesques » de ses adversaires et détracteurs. Qui aime bien, châtie bien. Ayez donc l'assurance que je ne contribuerais plus à votre cause et dénoncerais beaucoup plus fermement la poutre que vous semblez avoir dans l'œil si vous dérapiez à nouveau sur le sujet du port d'arme citoyen. Vos jugements et sous-entendus dégradants à l'encontre des Français sont tout bonnement inadmissibles et vos réserves sur le port d'arme irrecevables. Ressaisissez-vous ! Cessez de vous taire sur la vulnérabilité très réelle des citoyens et de tenter de démontrer leur incapacité à se prendre en

main en brandissant l'épouvantail de leur irresponsabilité toute théorique. Comment d'ailleurs pourraient-ils défendre la justice et apporter des améliorations à l'institution judiciaire si vous supposez d'entrée de jeu qu'ils sont incapables d'apprécier avec un minimum de discernement un danger qui menacerait directement leur vie ? Ne tendez plus le bâton pour vous faire battre, c'est navrant. Tant qu'il ne s'agit que moi vous ne risquez rien d'autre que le discrédit mais je ne vous apprendrai pas ce qui arrive à ceux qui ne laissent les moyens physiques de combattre qu'à leurs agresseurs. Vous semblez convaincus, pour l'avoir dit et redit, que la bien-pensance n'est d'aucun secours pour les citoyens qui ont été meurtris par le passé ou qui pourraient l'être à l'avenir par des récidivistes. Elle ne l'est pas davantage pour les victimes qui pourraient encore se défendre au présent, même contre des primo-délinquants, si seulement le bon sens prévalait en la matière. Ne réserver les armes qu'à ceux qui ne respectent pas les lois est infantilisant, humiliant, dangereux, profondément injuste et je veux encore le croire, indigne de vous. Ressaisissez-vous, vraiment !

Je ne vous récite pas les paroles si audacieuses du refrain de notre hymne national. Vous connaissez la chanson et je pense que son message transparait dans ces quelques lignes que je vous remercie d'avoir pris la peine de lire. Je sais pertinemment que l'audace peut coûter cher, aussi je vous adresse mes plus vifs encouragements pour défendre la justice contre vents et marées en renonçant à toute la doctrine clientéliste anti-arme dans laquelle vous vous êtes parfois fourvoyés et compromis.

Dans l'attente d'un communiqué rectificatif de votre part et des propositions qui doivent en découler, et me tenant à votre disposition (à Paris sur rendez-vous ou par correspondance) pour préciser ma demande, je vous adresse Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations.

Cyprien GODINOT

Courriel : cyprien.godinot@gmail.com